développent pleinement à des conditions financières saines et sur une base de réciprocité commerciale. Nous sommes convenus que cette évolution mérite notre examen attentif aussi bien que nos efforts pour s'assurer que ces liens économiques contribuent à renforcer l'ensemble des relations Est-Ouest.

Nous nous félicitons de l'adoption par les pays participants d'orientations convergentes en ce qui concerne les crédits à l'exportation. Nous espérons que ces orientations seront adoptées dans les meilleurs délais par le plus grand nombre de pays possible.

Dans la poursuite de notre objectif d'une expansion soutenue, la libre circulation des capitaux peut faciliter l'exploitation efficace des ressources et ainsi conforter notre situation économique. C'est pourquoi nous soulignons l'importance d'un climat de liberté pour les flux d'investissements internationaux. A cet égard, nous considérons comme une étape constructive la déclaration qui a été proclamée la semaine dernière, lors de la réunion du Conseil de l'O.C.D.E. au niveau ministériel.

Dans le domaine de l'énergie, nous nous efforcerons de développer, de préserver et d'utiliser rationnellement les diverses ressources énergétiques et d'aider les pays en voie de développement à atteindre leurs objectifs dans ce domaine.

Nous soutenons les aspirations des pays en développement visant à améliorer le niveau de vie de leurs peuples. Le rôle des démocraties industrielles est essentiel au succès de leurs efforts. La coopération entre ces deux groupes de pays doit se fonder sur le respect mutuel, prendre en compte les intérêts de toutes les parties et rejeter la confrontation stérile au profit d'efforts soutenus et concertés pour trouver des solutions constructives aux problèmes du développement.

Les démocraties industrielles peuvent aider plus efficacement les pays en voie de développement à réaliser leurs aspirations en convenant de solutions pratiques à leurs problèmes qui contribuent au fonctionnement efficace de l'économie internationale, et en coopérant à la mise en œuvre de telles solutions. Une collaboration étroite et une meilleure coordination entre les démocraties industrielles sont nécessaires; nos efforts doivent se renforcer mutuellement et non se concurrencer. Nos actions en faveur de la coopération économique internationale doivent être considérées comme complémentaires de celles menées par les pays en voie de développement pour réaliser une croissance soutenue et augmenter le niveau de vie.

A Rambouillet, l'importance d'une coopération entre les nations développées et en voie de développement a été affirmée; une attention particulière a été accordée aux suites des accords réalisés à la VIIe session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies (5), et en particulier au traitement des problèmes de balance des paiements de certains pays en voie de développement. Depuis lors, un progrès significatif a été accompli.

Nous nous réjouissons de l'esprit constructif qui préside aux travaux de la Conférence sur la Coopération économique internationale ainsi que des résultats positifs atteints dans certains domaines à la IVe C.N.U.C.E.D. tenue à Nairobi.

⁽⁵⁾ Voir Documents d'Actualité Internationale numéro 44, 4 novembre 1975.